



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suspension des transports adaptés organisés par le Département pour les élèves et étudiants en situation de handicap et les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Amiens, le mercredi 8 janvier 2025

Le département de la Somme a été placé par Météo-France en vigilance orange « neige - verglas ». Un épisode hivernal est attendu dès cet après-midi par le sud-ouest de la Somme avec une intensité variable pouvant atteindre localement plusieurs centimètres de neige. Des pluies verglaçantes peuvent également compléter le phénomène. Le Département prend des dispositions, en lien avec les établissements, les transports et les familles.

Priorité à la sécurité

En raison des conditions climatiques annoncées par Météo France sur l'ensemble de la Somme, le Conseil départemental, qui a en responsabilité l'organisation des transports adaptés par petits véhicules des élèves et étudiants en situation de handicap, ainsi que les transports des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), a pris un arrêté de suspension de ces transports.

Cette suspension totale est prise sur l'ensemble du département de la Somme à compter de 13h00 ce mercredi 8 janvier 2025. Elle s'étend au jeudi 9 janvier 2025.

Les services du Département sont en lien avec les établissements et les transporteurs pour porter l'information aux familles.

Les moyens de viabilité hivernale activés

Pour assurer la sécurité des usagers sur les 4 553 km de routes départementales, 260 agents du Conseil départemental sont mobilisés et prêts à intervenir sur le réseau routier. Le Département appelle donc les usagers à la plus grande vigilance, en anticipant et en limitant les déplacements.

Toutes les informations et l'évolution de la situation et les conditions de circulation en temps réel sur le réseau routier départemental sont à retrouver sur : <http://www.info-route80.fr/>

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

**ARRÊTÉ PORTANT SUSPENSION
DES TRANSPORTS ADAPTÉS POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS
ET DES TRANSPORTS DES ENFANTS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
ORGANISÉS PAR LE DÉPARTEMENT**

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code des transports ;

Considérant les prévisions météorologiques diffusées le 8 janvier 2025 sur l'ensemble du département de la Somme ;

Considérant que le Département, qui en a la responsabilité, organise les transports adaptés par petits véhicules et les transports des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés ainsi que les transports des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance sont suspendus sur l'ensemble du département de la Somme le mercredi 8 janvier 2025 à partir de 13h00 et le jeudi 9 janvier 2025.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département de la Somme : www.somme.fr.

Fait à Amiens, le 8 janvier 2025

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur général des services



Boris COURBARON